

ACCIDENT D'EXPOSITION AUX SANG/LIQUIDES BIOLOGIQUES

Mesures à prendre - Édition 2016

1- Si piqûre, coupure, morsure, griffure ou blessure

Laver immédiatement la zone cutanée à l'eau du robinet et savon, puis désinfecter avec chlorhexidine solution aqueuse 0,5% (laisser agir 5 minutes).

2- Si projection dans la bouche ou le nez

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau du robinet, puis avec chlorhexidine solution buccale 0,2%.

3- Si projection dans les yeux

(Oter les verres de contact!) rincer immédiatement et abondamment à l'eau du robinet (ou douche oculaire), puis instiller 2-3 gouttes de collyre chlorhexidine 0,05%. Répéter après 10 minutes.

4- Identifier le patient-source

The screenshot shows a web interface for a laboratory. At the top, there is a 'Laboratoire' header and a 'Menu' section with options like 'Mes favoris', 'Matériels', 'Order sets du service', and 'Order Sets (Modèles)'. Below this, there is a section for 'Order Sets (Modèles) / AES (Accident exposition au sang)'. It includes 'INFORMATIONS OBLIGATOIRES' with a note to specify if it's a professional AES or another. There are checkboxes for 'AES professionnel HUG (Copie à : Dr E. Fritsch au SSP)' and 'AES autre'. Below that, there are protocols for 'PERSONNE EXPOSÉE' and 'PERSONNE SOURCE (ou objet source)'. The 'PERSONNE EXPOSÉE' section has checkboxes for 'Services des Urgences et autres services' (PEP envisagée, PEP non envisagée) and 'Service de Santé du Personnel (SSP)' (PEP envisagée, PEP non envisagée). The 'PERSONNE SOURCE' section has a 'Procédure' with two steps: 1. Assurer l'accord pour les sérologies, et 2. Indiquer dans la rubrique 'Nom personne exposée' le nom de la source. There are also checkboxes for 'Source' and 'ANALYSES PRECOC' (Hépatite B, Hépatite B, Hépatite C, VIH 1+2, ALAT, ASAT, Créatine).

Demander en **URGENCE** (avec son accord) les sérologies :

Sur requête labo,

Presco - Laboratoires - Order Sets (Modèles) - AES (Accident exposition au sang).

Sérologies :

- Hép. B: Anti- HBc Ig + Anti-HBs Ig + HBs-Ag (dépistage)
- Hép. C: HCV Ig (dépistage)
- VIH 1 + 2: dépistage

- 1) S'assurer que le patient a donné son accord pour les sérologies
- 2) Choisir "copie A": Dr FRITSCH Emmanuel (Serv. Santé Personnel)
- 3) Indiquer dans la rubrique "nom de la personne exposée": le nom du collaborateur victime d'AES
- 4) En dehors des heures d'ouverture contacter la garde de virologie au **079 553 29 05**

The screenshot shows a form titled 'Informations obligatoires pour le laboratoire'. It includes a field for 'Nom de la personne exposée (information exclusive pour le labo)' with an example 'Prenom'. Below that, there is a section for 'Concernant le dépistage du VIH, j'atteste que la personne concernée ou son représentant légal' with radio buttons for 'donné son consentement', 'fa refusé. Test effectué car mise en danger de la santé du tiers exposé.', and 'n'a pas pu donner son consentement. Je m'engage à l'informer dès que possible.' There is also a 'Copie à' section with radio buttons for 'Méd HUG' and 'Méd Ext.' and a dropdown menu showing 'ERITSCH Emmanuel - DRH-SERVICE SANTE PERSONNEL'.

5- Consulter IMMÉDIATEMENT le médecin-référent le plus proche du lieu de travail, soit

Site Cluse-Roseraie - Loëx - Bellerive

Composer le **022 372 53 70**

Chêne-Bourg et Thônex

Dr C. Andrey, 14 rue F.-Perréard, Chêne-Bourg - tél. 022 348 28 10

Si pas disponible, composer le **022 372 53 70**

Le médecin-référent procédera à l'évaluation du risque et décidera des mesures spécifiques à prendre.

6- Précautions supplémentaires à prendre par l'accidenté

- Rapports sexuels protégés pendant 3 mois
 - Pas de don de sang pendant 12 mois
- si situation à risque et/ou si négativité des sérologies non démontrée chez le patient source

7- Déclarations à faire par l'accidenté

- Annoncer l'événement à votre gestionnaire de salaires qui fera la déclaration auprès de l'assurance-accident des HUG = **INDISPENSABLE**
- En cas de prise en charge initiale par le service des urgences, l'accidenté doit contacter obligatoirement le service de santé du personnel pour le suivi, tél. 022 372 60 50.

/...

1- Définition

On appelle **A**ccident d'**E**xposition au **S**ang (**AES**), tout contact avec du sang/liquides biologiques, comportant **une effraction cutanée** (piqûre, coupure, ...), **une projection** sur une muqueuse (yeux, bouche) ou sur une peau déjà lésée (plaie, eczéma, ...).

2-Prévention de l'AES

- S'organiser dans son travail: préparer le geste et travailler calmement
- Ne jamais recapuchonner les aiguilles après usage
- Recueillir les objets piquants/coupants dans les conteneurs à disposition
- Porter des gants si contact avec du sang/liquides biologiques/muqueuses (lors d'une piqûre, le gant essuie environ 50% du sang qui souille l'aiguille et diminue ainsi le risque de contamination)
- Porter des lunettes et masques chirurgicaux si risque de projection
- Décontaminer les surfaces de travail en cas de souillures selon les protocoles en vigueur
- Isoler le linge contaminé et désinfecter le matériel souillé
- Se faire vacciner contre l'hépatite B.

3 - Risques

Risque global de contamination lors de l'AES par **piqûre**:

- HIV 0,3%
- hépatite C 0,5%
- hépatite B 30%